

Première année

N° 1 - Jeudi 7 Mars 1963 -

LIBERTÉS

Revue bretonne de l'actualité
politique et sociale

Rédacteur en Chef: Tanguy NOIRMONT
Administration: "LIBERTÉS" - O. R. P. -
3, Quai Lamennais
RENNES (I.-&V.)

*A galon vad
T. Noirmont*

Reuzeudik bras eo bout gwanet; bout gwanet n'eo ket mezus
Nemet plega d'ar skraperien, evel tud lent ha kablus.
Barzaz Breiz - Ar re c'hlas.

*C'est grand malheur d'être abaissé, mais ce n'est point déshonorant.
Sinon pour qui, lâche ou coupable, se soumet aux brigands.*

Prix : 1,50 F.

S O M M A I R E

RES PUBLICA :

- C'est pour qui, c'est pour quand, la légalité ?
- Architecte, entrepreneurs et sous-traitants.

LE COSTUME CLERGYMAN.

LE SYNDICALISME AGRICOLE ET LA HAUSSE DES PRIX.

LE MARCHÉ FINANCIER DE PARIS.

- EN DECA ET AU-DELA DU COUESNON - LA REPUBLIQUE de Bourges.
- Dédicace à Ouest-France.

o o o

"LIBERTES" REMERCIE LES PERSONNALITES
RELIGIEUSES ET CIVILES QUI, EN BRETAGNE
OU A PARIS ONT, PAR LEURS ENCOURAGEMENTS,
SECONDE LA PARUTION DE
CE LIBRE COMMENTAIRE DES CHOSES DE NOTRE TEMPS
DANS LE RESPECT DES LOIS

RES PUBLICA

C'EST POUR QUI, C'EST POUR QUAND, LA LEGALITE ?

Là où il n'y a pas de loi,
il n'y a pas non plus de transgression

Ep. de St Paul aux Romains - IV.15

Des républicains, eh France, je ne nie pas qu'il y en eût, qu'on en trouverait peut-être encore; j'affirme seulement n'en avoir guère rencontrés.

Entendez par là, qu'en vingt ans passés à hanter les parages où, chez nous, se côtoient, se chevauchent ou s'enchevêtrent la basse politique et la haute administration, je n'y ai, autant dire, vu ou entendu personne qui ne fût prêt, au moins par connivence, à manipuler un congrès, à manigancer un scrutin, à trafiquer un ordre du jour, à truquer un compte-rendu, à tripoter un dossier, à confondre petits profits personnels et facilités professionnelles, bref, à pratiquer ou à laisser pratiquer, ce qui revient au même, la dissimulation, les tromperies, l'abus de confiance ou les menues prévarications pour ne traiter que de péchés véniels.

Défaillances qui s'accompagnent, bien sûr, de l'affirmation d'une fidélité intransigeante aux principes; cette dissonance entre les paroles et les actes, entre la règle et son application, constitue, à mes yeux, le symptôme le plus alarmant de l'étrange mal politique français.

Accentués et multipliés au fur et à mesure du déclin de la IIIème République, ces agissements prospérèrent de plus belle dès la Libération qui leur ouvrait un champ neuf et fertile, sous feu la IVème République dont ils jalonnèrent l'histoire brève et tragi-comique.

Est-ce assez dire qu'en ce domaine, le gaullisme n'a pas innové ! Quoique plus actuelle que jamais, "La République des camarades" de Robert de Jouvenel, oeuvre dont on pourrait, cette année, célébrer le cinquantenaire, dressait déjà le bilan d'une époque.

Pourtant, la République régnante a franchi une nouvelle et décisive étape en érigeant en mode habituel de gouvernement, des pratiques auxquelles, sous ses devancières, si courantes qu'elles fussent devenues, on ne se livrait qu'avec un reste de honte, dans la pénombre.

Le présent régime a banni toute pudeur, il se déshabille en public et, bien mieux, il prétend qu'on applaudisse à ses exhibitions !

Penser qu'au point où nous voici rendus, il se trouve encore des citoyens pour en accuser d'autres au nom du Droit - de la légalité - de la légitimité s'il vous plaît !

Quel Droit sinon celui du plus fort ? Quelle légalité sauf celle qu'impose le plus rusé ? Quelle légitimité sinon fondée sur des majorités issues elles-mêmes de campagnes que désavoueraient nos plus effrontés barnums de publicité ?

On peut bien entasser référendum sur plébiscite, comme les géants antiques Pélion sur Ossa, cela ne saurait constituer vérité ce qui est erreur ou mensonge.

Sans doute, la force et la ruse peuvent-elles fournir les fondements et la loi d'une société; seulement, c'est la société et la loi de la jungle et alors, il ne faut plus venir se plaindre de sentir la griffe et les crocs. Allons ! il est grand temps de rendre aux Français le respect du code et le sens des vertus civiques.

Que le gouvernement - on sait qui cela signifie - veuille donc rétablir dans l'Etat l'intégrité des moeurs politiques, judiciaires et administratives !

Bien loin de demander qu'il renonce à prêcher le culte de la loi, on lui rappelle que l'éloquence la plus persuasive, c'est celle qui consiste à prêcher d'exemple.

o o o

ARCHITECTES, ENTREPRENEURS ET SOUS-TRAITANTS

Dans un récent numéro de "COMBAT", son chroniqueur parlementaire commentait la situation créée par l'absence accidentelle d'une partie des membres U.N.R. de la Commission des lois de l'Assemblée Nationale, le matin où devait être désigné le rapporteur du projet prorogeant la Cour militaire de Justice.

On sait que cette carence des députés-paillassons, mise à profit par les adversaires de l'initiative gouvernementale, aboutit à confier les rapports à M. Mitterrand, chef de file de l'opposition de gauche.

Le texte soumis au Parlement n'en fut pas moins adopté le soir même, le parti-presse-bouton ayant, on s'en doute, refait le plein dans l'intervalle.

Rapportant cet épisode, Jean-Claude Vajou note que certains observateurs y voient une sorte d'avertissement sans frais au Pouvoir et il ajoute : l'absence d'une majorité gaulliste au sein de la Commission a démontré par l'absurde que le gaullisme n'était vivant que grâce à des hommes qui voulaient bien porter aussi une part d'incarnation. C'est, qu'on le déplore ou non, une leçon d'humilité infligée au chef de l'Etat, car il vient d'être prouvé que le régime reposait non seulement sur un homme, mais aussi sur la fidélité d'un certain nombre d'autres envers lui".

Vérités élémentaires, mais à temps troubles, cervelles troublées qui délaissent les évidences les plus claires pour courir au-devant des pires extravagances.

Gardons-nous d'oublier ces deux postulats complémentaires : s'il est vrai que le gaullisme ne se conçoit pas sans De Gaulle - ce qu'en somme nul ne conteste - il est non moins vrai que de Gaulle ne serait pas où il est, n'y ferait pas ce qu'il fait, sans les gaullistes et, ajouterai-je, sans ceux qui, tout en se défendant, pour la galerie, de sombrer dans l'inconditionnalité, ne cessent pourtant, depuis quatre ans, de se comporter en hommes-liges, co-auteurs et co-responsables de la chaîne des causes et des effets.

Telle est, par exemple, la posture pénible de l'équipe de démolisseurs de la rue du Pré-Botté. Oh! certes, depuis quelques semaines cédant aux objurgations d'amis battus ou bafoués, on prend un peu de champ avec le régime, on espace les éditoriaux ou bien l'on y parle d'autre chose, on minaude, on se répand en jérémiades, on déborde de généreuses platitudes dans ce style - maison propre à ravir au ciel - si elle n'y était déjà - Sainte-Barbe, patronne des pompiers.

Tout beau, Messieurs... Ensemble nous feuilleterons, quand vous voudrez, et même quand vous ne voudriez pas, l'exquise collection de vos proses passées.

Les choses ne seraient pas ce qu'elles sont, ce que vous-mêmes semblez commencer à regretter qu'elles soient, si vous n'aviez été, en chaque occasion capitale, les médiocres mais indispensables sous-traitants du gaullisme.

T.N.

LE COSTUME CLERGYMAN (1)

Plusieurs évêques français ont autorisé le port du costume "clergyman". Ils ne l'ont pas conseillé, encore moins recommandé. Ils l'ont autorisé avec beaucoup de réticences et ils l'ont réglementé: pas dans la vie ordinaire, seulement en voyage et dans certaines nécessités.

Certains prêtres ont franchi les limites permises, nous dit Mgr. Guerry dans un communiqué public récent: "La soutane reste le costume ecclésiastique requis dans le diocèse. Le "clergyman" n'est autorisé que dans le cas de commodités qui s'imposent pour des raisons sérieuses (ex. visite d'une usine) et pour des voyages, notamment en pays étrangers".

On comprend cette réglementation sévère de nos évêques. C'est qu'en effet cette innovation choque les enfants, les adolescents se posent des questions; dans le monde ouvrier, ce "new look" ecclésiastique a donné lieu à de grasses plaisanteries et à des commentaires malveillants; beaucoup de fidèles ne l'acceptent pas. Quant à ceux que l'on appelle les élites sociales, ils ne disent rien; ils voient la chose avec un sentiment de tristesse mêlé de commisération.

Ah! l'affaire a été admirablement orchestrée. Un chef invisible a donné le "la" et la plupart des feuilles, journaux et revues catholiques ont joué la note, à l'unisson.

Note fausse d'ailleurs, car l'on a commis deux lourdes erreurs en disant que la soutane n'est portée que depuis cent ans et dans quatre pays latins.

La soutane ne serait portée que depuis cent ans! On fait état d'une discussion au premier concile du Vatican en 1870 qui refusa d'adopter la soutane proposée par les évêques français; mais il s'agissait d'une soutane de cérémonie dite "soutane à queue" fort incommode.

Pendant les six premiers siècles, les prêtres ont porté l'habit long romain comme tous les laïcs. Ceux-ci commencent à "porter la culotte" au VIème siècle, au moment des grandes invasions, pour imiter les Barbares ... C'est alors que l'Eglise impose la soutane au clergé qui, en France, la porta jusqu'à la Révolution. Le Vendredi Saint (!) 1792, l'Assemblée Législative vote la suppression du costume clérical.

Douze ans après, il est rétabli par Napoléon car, dit celui-ci, la soutane "est l'habit de leur état et cet habit peut être pour les ecclésiastiques un nouveau motif de se respecter eux-mêmes et de chercher à se concilier le respect des autres".

(1) - Sans doute n'est-il pas inutile de noter que le mot "clergyman" lui-même, couramment utilisé à ce propos par le clergé catholique en France, fait partie du vocabulaire protestant dans son pays d'origine où il désigne ordinairement les ecclésiastiques anglicans.

Le costume clergyman

--:-

Deuxième erreur: la soutane ne serait portée que dans quatre pays latins! La revue "Missi" relève ainsi cette aimable plaisanterie: ... et la Belgique! la Pologne! toute l'Amérique latine sauf le Mexique; tous les pays d'Afrique sauf la Tunisie; tout le proche Orient sauf la Turquie; l'ensemble de l'Asie y compris la Chine, à l'exclusion du Japon".

"C'est-à-dire 350 millions de catholiques dont le clergé porte la soutane.

"Chez les Orthodoxes, la soutane est de rigueur.

"Enfin, dans la plupart des pays communistes, il semble que l'on tienne très fermement à ce que le clergé porte la soutane. ("Missi" - Août-sept. 1962)

Dans plusieurs pays, on ne porte pas la soutane parce qu'elle est interdite: pays protestants, Turquie, Mexique.

La Franc-maçonnerie a toujours cherché à dépouiller le prêtre de sa soutane. Après la guerre de 1914, les catholiques se sont battus comme des lions pour que les religieux et les religieuses puissent enseigner en costume. Il est piquant de constater que maintenant, ce sont les catholiques, les prêtres eux-mêmes qui vont au-devant des désirs des adversaires de l'Eglise.

Pourquoi les prêtres lâchent-ils si facilement leur soutane? Parce qu'ils ont honte de la porter? On ne veut pas le croire. Pour ne pas se couper du monde et faciliter les contacts? C'est une erreur, c'est se faire illusion.

Le "clergyman" fait bourgeois et ne facilite pas le contact avec l'ouvrier qui, d'ailleurs, préfère causer avec "un vrai curé" en soutane. Il n'aime pas ce faux laïc qui se camoufle et semble cacher son drapeau. L'ouvrier aime la franchise, le cran, le panache...

Le costume "clergyman" doit être impeccable, pratiquement à l'état neuf; autrement, il fait miteux, négligé, vulgaire. Cela coûtera cher.

Comment faire le patronage en "clergyman"? Je ne m'imagine pas Don Bosco, ni l'abbé Timon David dans cette tenue.

Comment fera le curé de campagne? Que deviendra le pli de son pantalon "clergyman" dans la boue des chemins? Prendra-t-il des culottes de cheval et des bottes?

Le prêtre a souvent besoin d'accomplir des besognes matérielles. Ce sera difficile en "clergyman". Nous le verrons sans doute en bleus de chauffe chez lui, à la sacristie, autour de l'église. Son autorité en sera-t-elle grandie? Et sa respectabilité?

Dans l'administration et dans l'armée, on sait le prestige que confèrent le galon et l'uniforme. Le prêtre qui connaît la psychologie des foules devrait savoir que la soutane le grandit et le classe très haut dans l'échelle sociale.

La soutane, même si elle n'est pas neuve, si elle est fatiguée, pourvu qu'elle soit propre, inspire le respect. Edouard Herriot, l'anticléricail, a parlé avec émotion des curés "à la soutane verdie".

Pourquoi nos prêtres chercheraient-ils à "coller au monde" comme certains disent? Le monde ne veut pas que le prêtre descende en se faisant homme du monde. Le monde veut que le prêtre soit plus grand que lui. Il a besoin d'exemples forts pour s'arracher de la boue où il s'enlise. Il a besoin de prêtres en soutane qui soient bons, compréhensifs, compatissants, pieux et dignes.

Dans les congrès catholiques on va répétant qu'il faut "porter témoignage", mais en même temps l'on quitte la soutane qui, précisément, permet excellemment de "porter témoignage".

Que les prêtres lisent la lettre de Mgr. Guerry sur la signification pastorale du costume ecclésiastique et sur la vraie manière de "coller au monde".

Que les prêtres gardent leur soutane, car "il n'y a plus d'imprudences à commettre s'ils veulent garder la confiance de leur peuple", dit l'Archevêque de Cambrai.

Que les prêtres gardent leur soutane car, dit le Cardinal Roques, "l'attachement du prêtre à la soutane est l'affirmation de sa fidélité au Seigneur, de son esprit de sacrifice et de détachement".

On ne saurait mieux dire.

Mouez ar beleg.

LE SYNDICALISME AGRICOLE ET LA HAUSSE DES PRIX

(Un document de la F.N.S.E.A.)

Durement éprouvés par les intempéries, qui accentuent certaines hausses saisonnières de prix, les agriculteurs s'inquiètent que des citoyens mal informés les tiennent pour responsables d'un climat général pré-inflationniste, dont les ruraux sont bien plus souvent les victimes que les bénéficiaires. Sur ce problème toujours irritant des prix de leurs produits, le Congrès de la F.N.S.E.A., tenu à Paris du 27 février au 1er mars, aura pris position quand paraîtront ces lignes. En attendant d'y faire écho, il nous paraît utile de reproduire largement les observations qu'une délégation de cette grande centrale syndicale a présentées le 21 février à M. Pompidou au sujet des prix, de la politique des revenus et de l'organisation des marchés agricoles.

Les études effectuées se réfèrent à l'année 1958. Celle-ci marque le début de la Vème République; elle est particulièrement visée par la loi d'orientation agricole, pour servir de témoin à une politique de redressement agricole tendant à la parité des revenus.

Part minime de l'agriculture dans la hausse générale des prix depuis 1958.--

Selon les indices de l'I.N.S.E.E., les prix agricoles à la production ont baissé fortement en 1959 puis retrouvé le niveau de 1958 au cours des années 1960 et 1961 et monté de 6 % en 1962.

En revanche, les prix autres que ceux à la ferme ont augmenté comme suit, depuis 1958:

- Prix des produits industriels: 15 % (dont 7 % dès 1959)
- Prix de gros des produits alimentaires: 10,5 %
- Prix de détail des denrées alimentaires: 11 % (dont 3,3 % dès 1959)
- L'indice général des prix de détail: 19,1 % (dont 6 % dès 1959)
- Les prix des produits et services nécessaires à l'agriculture: 16,1 % (dont 10,5 % dès 1959)

Les prix agricoles suivent donc avec retard les autres prix, sans avoir causé la poussée inflationniste.

L'agriculture a subi, très durement, en 1959, les conséquences de la politique de redressement financier, tandis que le secteur industriel et commercial était pratiquement épargné.

Par contre, le même secteur est encore à l'origine de la tension actuelle, qui existait avant le gel récent. La hausse récente de certains prix agricoles n'est qu'un accident saisonnier et temporaire. Il masque la responsabilité directe du secteur industriel et commercial dans la menace d'inflation.

.....

Le syndicalisme agricole
et la hausse des prix

-:-

Les dépenses de consommation croissent mais contribuent fort peu à l'augmentation du pouvoir d'achat des agriculteurs.-

En effet, cette augmentation est absorbée par une élévation plus rapide des charges de production et des frais intermédiaires (commerce de gros et de détail).

Ainsi, entre 1954 et 1960, les dépenses de consommation des produits agricoles se sont accrues de 55 % (en francs courants) tandis que les dépenses de production augmentaient de 80 % et les frais intermédiaires de 60 %.

Aussi bien en France les marges de commercialisation sont, en moyenne, supérieures de 20 % aux marges européennes (ce qui représente 10 % de la valeur de la consommation).

Les charges de production s'accroissent très vite. Selon les enquêtes effectuées en liaison avec le Service des Etudes Economiques et Financières, elles auraient augmenté de 12 % entre 1962 et 1961 et les études conjoncturelles laissent prévoir une augmentation de 10 % en 1963.

L'accroissement du pouvoir d'achat des agriculteurs ne suffit pas à assurer le redressement agricole prévu par le Plan.-

L'un des objectifs du IVème Plan est de faire passer dans les faits la tendance à la parité inscrite dans la loi d'orientation, c'est-à-dire d'assurer aux agriculteurs une augmentation du pouvoir d'achat plus rapide que l'augmentation moyenne prévue par le Plan (5 % pour le IIIème Plan et 5,5 % pour le IVème Plan).

En fait, l'évolution du pouvoir d'achat des agriculteurs correspond sensiblement aux prévisions moyennes du Plan, même en tenant compte de l'exode rural, c'est-à-dire que la tendance à la parité n'est aucunement amorcée. Pour 1963, la conjoncture est particulièrement inquiétante, car la valeur ajoutée semble devoir rester au niveau de 1962 et les tendances actuelles font craindre que l'augmentation individuelle du pouvoir d'achat des agriculteurs ne dépasse pas 3 %.

Une nouvelle flambée des prix, qui aggraverait le retard des prix agricoles pourrait même remettre en cause ce faible taux d'accroissement. Il est très inférieur à l'accroissement moyen de 5,5 % prévu et à plus forte raison, à l'accroissement de 7 %, qui serait souhaitable pour amorcer le rétablissement de la parité.

Les orientations définies par le Plan, et les règles fixées par la loi d'orientation agricole, dans le domaine de la fixation des prix et de l'organisation des marchés agricoles, ne sont plus appliquées.-

Toujours selon la F.N.S.E.A., les prix de campagne fixés pour les produits animaux (viandes - produits laitiers) sont de plus en plus considérés comme

des prix-limites à ne jamais dépasser, bien que les arrêtés fixent encore des prix plafonds, qui sont rarement pris en considération en cas de taxation.

A la notion de prix-pilote autour duquel les cours devraient naturellement et librement varier dans une fourchette de + ou - 8 %, on a arbitrairement substitué la notion de prix limite, à partir duquel on freine toute hausse. L'application effective du prix de campagne de 1965 de la viande de bœuf, pour lequel le Plan prévoit une augmentation de 10 %, paraît problématique.

De la même manière, les prix minima à l'importation prévus par la réglementation de Bruxelles (ex: pommes de terre) sont considérés, par le ministre des Finances, comme des prix critiques pour le consommateur et servent de base à la taxation, alors qu'ils ont été fixés pour protéger les producteurs des importations étrangères lorsque les cours sont jugés insuffisants.

Les prix agricoles sont aujourd'hui fixés arbitrairement, sans base légale, en violation de l'article 31, alinéa I, de la loi d'orientation agricole qui faisait obligation aux Pouvoirs Publics de fixer pour quatre ans de nouveaux prix d'objectifs.

Le Conseil de Direction du F.O.R.M.A. n'est plus consulté sur la fixation des prix agricoles ou sur les conditions dans lesquelles peut être modifiée la réglementation en vigueur (base d'une éventuelle taxation), en violation de l'article 26 de la loi d'orientation qui prévoit l'association étroite des professionnels à toutes les actions entreprises.

La politique des prix et l'organisation des marchés sont conçues de manière de plus en plus arbitraire, sans base légale et quelquefois en violation des accords de Bruxelles (ex: réduction du prélèvement concernant les œufs) dans l'ignorance totale des représentants professionnels.

La nécessité d'une orientation nouvelle du F.O.R.M.A. (Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles).--

Le F.O.R.M.A. se trouve de plus en plus privé des moyens véritables de concourir à la transformation rapide de l'agriculture française et à l'amélioration durable du fonctionnement des marchés agricoles.

Cette orientation à long terme doit faire appel à des interventions susceptibles d'assurer la mise en place de structures de production et de commercialisation mieux adaptées aux réalités techniques et commerciales.

Le F.O.R.M.A. doit donc étendre de plus en plus son activité dans le secteur des investissements lorsque ceux-ci s'avèrent primordiaux pour une meilleure régularisation des marchés (stockage-conditionnement-transformation).

Il doit encore être l'organisme d'exécution de la politique poursuivie à l'égard des "groupements de producteurs", en facilitant leur mise en place, par l'octroi d'aides substantielles dans une période initiale et en assurant leur bon fonctionnement par l'octroi de garanties ou d'assurances complémentaires.

Le syndicalisme agricole
et la hausse des prix

-:-

De plus et nous terminons ici la reproduction du document F.N.S.E.A., ces initiatives concertées des producteurs ne pourront vraiment se généraliser qu'à la condition de respecter l'indépendance des "groupements" et, par conséquent, d'assouplir les règles trop rigoureuses fixées par le décret du 22 Novembre 1962, ou prévues dans les décrets en préparation.

o o o

Au sujet du F.O.R.M.A. en tant qu'organisme d'intervention sur les marchés, et toujours à titre d'information, nous croyons utile de citer ici, partiellement, la réponse que fit à certaines questions M. Pisani après son exposé sur la promotion des ventes de produits agricoles, le 12 février dernier au diner-débat du C.E.R.E.R. (Comité d'études et de recherches économiques rurales):

"... J'ai toujours dit que l'intervention du F.O.R.M.A., telle que conçue au départ, c'est-à-dire intervention sur un produit existant sur un mauvais marché, cette intervention était nécessairement coûteuse et au total dans une certaine mesure malthusienne..."

La SOPEXA (Société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires), la C.O.F.R.E.D.A. (Compagnie pour favoriser la recherche et l'élargissement des débouchés agricoles) ont précisément pour objet d'ouvrir des marchés au niveau des produits plus élaborés et à des prix rémunérateurs, pour rendre l'intervention des sociétés, comme du F.O.R.M.A., de moins en moins nécessaire. Je ne dis pas que nous devons faire disparaître le F.O.R.M.A. mais que nous devons tendre à un certain équilibre qui rendrait son existence inutile.

Au demeurant, poursuit le ministre de l'Agriculture, la création de l'Europe incite à cette évolution et à modifier la conception que nous avons eue du F.O.R.M.A. A certains égards, elle requiert sans doute la disparition de ce mode d'intervention, puisque la responsabilité des excédents dans les produits qui se trouvent couverts par un règlement n'est plus une responsabilité nationale, mais une responsabilité communautaire et que dans ces conditions l'intervention du F.O.R.M.A. se trouve complètement modifiée.

Avant ces précisions données en réponse à une question entre plusieurs autres, M. Pisani avait conclu son exposé par ces mots: "Je préfère dépenser 20 milliards pour conquérir de bons marchés que de dépenses 200 milliards au F.O.R.M.A. pour brader la marchandise sur le marché mondial".

R.B.

LE MARCHÉ FINANCIER DE PARIS

LA BOURSE D'UNE SEMAINE A L'AUTRE.

La Bourse de Paris a enfin réagi. Après plusieurs semaines d'attentisme puis d'effritement, un violent mouvement de mauvaise humeur a secoué le marché Vendredi et Lundi, tandis que Mardi une consolidation intervenait et que Mercredi une reprise sensible effaçait une petite partie des pertes initiales.

Différentes nouvelles sont à l'origine de ce recul.

Cela a commencé Vendredi avec le projet socialiste de nationalisation des banques d'affaires concernant justement un des rares compartiments qui ces derniers temps avaient la cote.

Il va sans dire que, dans l'état actuel des forces politiques, un tel projet n'a aucune chance d'être voté, mais cela a suffi pour faire peser une menace à terme sur tout ce secteur... encore que les gens sérieux savent très bien que le Parti Socialiste n'aurait jamais proposé une telle mesure s'il avait été au pouvoir.

Ensuite, l'alourdissement du climat social et la perspective de grèves multiples dans le secteur nationalisé devaient Lundi aggraver la nervosité des opérateurs, tandis qu'à Bruxelles certains de nos partenaires européens continuaient à manifester de la mauvaise humeur à notre égard.

Enfin la persistance du froid fait toujours peser de lourdes menaces aussi bien sur les prix alimentaires que sur certains secteurs industriels comme le Bâtiment et les Travaux Publics.

Devant cette avalanche de mauvaises nouvelles, le marché s'est donc replié sensiblement. Entre Jeudi et Lundi, on a enregistré couramment des reculs de 10%. La baisse a été brutale, mais elle n'a pas correspondu à un afflux considérable d'ordres de ventes. Il y a eu simplement défaillance des acheteurs face à un courant de ventes un peu supérieur à l'ordinaire. Mardi, par contre, de gros investisseurs et même l'étranger, attirés par le bas niveau des cours, étaient là pour faire la contre-partie. Il n'en a pas fallu plus pour qu'on veuille bien considérer que, si des menaces réelles pesaient sur notre économie, la situation n'était cependant pas catastrophique.

Certes des menaces de conflits sociaux existent, mais la volonté du gouvernement de vouloir tenir les salaires et les prix est aussi une bonne chose. Certes à Bruxelles la signature du protocole d'association de 18 pays africains au Marché Commun a été ajournée en raison de l'hostilité de la Hollande et de l'Italie, mais nous avons eu néanmoins la bonne surprise d'être soutenus dans cette affaire par nos trois autres partenaires. Enfin la situation économique générale reste bonne pour le moment.

Dans ces conditions, doit-on s'attendre à une reprise sérieuse du marché ? Nous ne le pensons pas encore. Pour le moment un mouvement de consolidation aux niveaux actuels serait déjà satisfaisant. Il faut attendre le résultat de l'action entreprise par le gouvernement pour stabiliser les prix et les salaires.

Il va sans dire que la réussite de cette politique sera largement fonction des circonstances atmosphériques, donc d'éléments difficilement prévisibles.

Mars peut donc encore être un mois agité et voir la Bourse secouée de quelques soubresauts. Nous pensons néanmoins que toute baisse du marché est désormais à exploiter pour mettre en portefeuille quelques bonnes valeurs à des cours intéressants. Un mouvement de reprise en Avril ou Mai paraît désormais vraisemblable, les résultats des sociétés étant en général très supérieurs à ce que l'on escomptait généralement.

o o o

INVESTISSEMENTS EN COURS :

SOCIETE GENERALE DE CONSTRUCTIONS

ELECTRIQUES ET MECANIQUES

A L S T H O M

Augmentation de capital de 49.267.800 F. à 73.901.700 F. par émission de 492.678 actions de 50 F au prix de 100 F. Jouissance 1er janvier 1963.

Droit de préférence réservé aux anciens actionnaires à titre irréductible à raison d'une action nouvelle de 50 F. pour deux actions anciennes de 50 F.

Faculté de souscription à titre réductible.

Souscriptions reçues du 4 mars au 5 avril 1963 inclus aux guichets des Etablissements suivants :

- Comptoir National d'Escompte de Paris - Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie - Banque de Paris et des Pays-Bas - Banque de l'Union Parisienne - Crédit Commercial de France - Crédit Lyonnais - Société Générale pour favoriser le Développement du Commerce et de l'Industrie en France - L'Union Européenne Industrielle et Financière - Banque Transatlantique - MM. Lazard Frères et Cie - Crédit du Nord - Crédit Industriel et Commercial - Morgan Guaranty Trust Cy of New-York - Société Marseillaise de Crédit - MM. Mallet Frères et Cie - Société Nancéienne de Crédit Industriel - Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine - Société Générale Alsacienne de Banque - Banque Française du Commerce Extérieur - Banque de l'Indochine - Banque Commerciale de Paris - Banque Louis Dreyfus et Cie - Banque Industrielle de l'Afrique du Nord - L'Union des Mines.

(B.A.L.O. du 25 février 1963).

EN DECA et AU-DELA DU COUESNON

LA REPUBLIQUE DE BOURGES

On a connu dans l'Histoire, le roi de Bourges dont le polygone de sustentation rétrécissait à vue d'oeil Orléans, Beaugency, N.D. de Cléry, Vendôme (bis) !, tant que vint Jeanne d'Arc "parce qu'il y avait grande pitié au royaume de France".

Dans notre monde à l'envers, on assiste au phénomène inverse. Jeanne d'Arc occupant déjà le sommet de l'hexagone - si l'on peut dire - comme elle a pris soin de le proclamer urbi et orbi, elle s'est assurée le concours de "LA REPUBLIQUE de Bourges.

Telle est l'enseigne du nouveau porte-voix arrondissementier (Brr ! n'entendez-vous pas les mares stagner ?) du député - U.N.R. (le pôvre ! il lui a bien fallu en passer par là) et lord-maire de Dinard, dont M. le Préfet disait, dès le mois d'août, tant de bien en public.

Voici ce qu'on lit dans le numéro de Janvier 1963 :

"Notre journal n'entend pas prolonger des querelles closes (sic - faut-il entendre par là que M. Guy LA CHAMBRE qui garde la chambre depuis que la Chambre ne l'a pas gardé, estime conclu - hélas, par champion interposé - son duel historique avec M. Coudray ?)...

"Nous nous attacherons seulement à apporter chaque mois... un certain nombre de données, voire un point de vue (ce "voire" en dit long, c'est toute une absence de programme) sur les problèmes de l'homme. Ce sont des idées, c'est une doctrine que le lecteur trouvera dans ces pages... un journal d'idées... Nous espérons que de nombreux citoyens intéressés par cette tentative (sic) nous y aideront : leurs suggestions seront toujours accueillies avec ferveur (sic final).

Assurés d'un tel accueil, nous allons aider ce confrère à se définir lui-même en lui suggérant :

1°) Sur la forme : de désigner à l'admiration des foules un rédacteur responsable du "point de vue" politique annoncé.

- de prier M. Bourges de signer son éditorial. Dame ! quand on est bombardé députéUNR, on ne garde point son drapeau dans sa poche. Bon pour les partis croulants, ça !

2°) Sur le fond : de répondre aux questions suivantes, sans tourner autour du pot ni de l'assiette au beurre :

- Comment M. Bourges conçoit-il la réforme administrative, cheval de bataille de l'U.N.R. ?

- Est-il partisan de la nomination de fonctionnaires politiques aux postes élevés de l'administration (cf. l'organe officiel de l'U.N.R. - Juillet 1962) ?

- Pense-t-il qu'il existe en dehors des difficultés propres à l'Agriculture ou à telle autre profession un problème spécifique breton ? Lequel ? Eventuellement, comment se propose-t-il d'aider à le résoudre ?

- Estime-t-il, comme le ministre de l'Agriculture gaulliste, qu'une loi-programme propre à la Bretagne ne peut s'envisager ?

(à propos, voudra-t-il nous dire pourquoi le CELIB n'était pas représenté, ès qualité, lors de la réunion, dite de travail, tenue à Rennes le mois dernier par M. Pisani ?)

- Puisque "La République" dénonce, en ce qui concerne l'Education nationale, "20 ans d'immobilisme", M. Bourges sait-il que le gaullisme est de retour parmi nous depuis bientôt cinq ans et que durant cette période, 8 ministres se sont succédé rue de Grenelle ?

- Comment expliquer l'échec de la politique gaulliste du logement, dans tout le pays et à Rennes en particulier ?

3°) Question subsidiaire.

- le seul article signé émanant de M. Prioux, député U.N.R. de Seine-et-Oise, que pense M. Bourges des procédés utilisés, au cours de sa campagne électorale, par cet ex-collègue du Cabinet de M. Frey ?

Voilà de quoi alimenter ce "journal d'idées" - incommode prétention pour un perroquet U.N.R. - eh! bien, chiche!

o o o

A quelle sauce le gaullisme s'apprête-t-il à croquer le peu qui reste de libertés locales ?

Le dernier Conseil des Ministres a chargé un Comité de cinq hauts fonctionnaires de collationner les divers projets existants de réforme administrative.

Ce Comité sera présidé par M. Racine, ancien Directeur de Cabinet de M. Debré; les élucubrations étatistes et autoritaires de ce dernier auront ainsi une audience assurée.

C'est à M. Racine, plus geignard et falot qu'à son ordinaire, qu'était échue un jour d'Août 1961, la mission ingrate de tirer de sa serviette et de se voir refuser deux millions d'anciens francs, offerts comme prix de consolation à M. Rochereau, ministre de l'Agriculture évincé du gouvernement.

o o o

M. Jean Ferniot devenant rédacteur en chef de l'Express, la direction du service politique de France-Soir échoit à M. Georges Mamy. Ce dernier adressait des chroniques parlementaires à Ouest-France sous le pseudonyme d'Yves Bressandes.

L'Express - France-Soir - Ouest-France - trilogie ! Ouest-France n'est-ce pas un peu les opinions de l'Express sous les oripeaux de France-Soir ?

o o o

DEDICACE A OUEST-FRANCE

"Il a tort, dira l'un; "pourquoi faut-il qu'il nomme ?
Attaquer Chapelain ! Ah! c'est un si brave homme !
Balzac en fait l'éloge en cent endroits divers.
Il est vrai, s'il m'eût cru, qu'il n'eût point fait de vers..."

o o o

De même, Folutin, désarmant la critique,
Que n'abandonne-t-il le terrain politique ,
Où sa plume abondant à tort et à travers,
S'acharne à présenter les idées à l'envers ?

Boileau (sat.IX) et T.N., respectivement.

AVEZ - VOUS LU CE QUI PRECEDE ?

Si oui, veuillez nous faire part de vos observations
(teneur des articles, présentation, périodicité..)

Voyez à la page suivante et ci-dessous, comment

vous pouvez nous aider
car, sans votre concours,
comment pourrions-nous,
poursuivre - accroître - améliorer
la rude mais nécessaire entreprise
dont cette revue est
la modeste manifestation ?

Vente au Numéro : aux Librairies :

- "Les Heures Joyeuses" - 9, rue de Nemours - RENNES.
- "de Bretagne" - 17, quai Châteaubriand RENNES.

Notre adresse : "LIBERTES" - O.R.P. - 3, quai Lammennais - RENNES -
- Ille et Vilaine -

Notre C.C.P. : "LIBERTES" - n°1422-93 - RENNES
ou chèque bancaire à "LIBERTES".

Notre tarif : Abonnement annuel : 25 F.
(20 numéros)

"Les plus coupables sont les moins généreux, c'est la règle".

Beaumarchais (Mariage de Figaro).

ENCORE UN MOMENT D'ATTENTION, S'IL VOUS PLAÎT

Dans une période où l'intelligence critique se trouve de moins en moins conviée à s'extérioriser - soit dit par euphémisme -, "LIBERTES" s'efforcera d'être l'instrument d'une réflexion constructive.

Tels de vos amis approuveraient sans doute la substance et la forme de notre action. Faites-nous les connaître en nous adressant le bulletin ci-dessous.

N.B. On conçoit l'inutilité d'assurer un service "gratuit" (pas pour nous), à tel suppôt local de l'U.N.R., à un oui-ouïste endurci, bref, à tout (e) citoyen (ne) dont la pensée individuelle est en état d'hibernation prolongée.

Merci d'avance de votre discernement.

o o o

Veillez assurer gratuitement le service de "LIBERTES"
pendant deux mois à l'adresse suivante :

NOM (en lettres capitales)

ADRESSE (complète et lisible)

Imprimé - 55, rue de Châteaudun
Paris 9ème

Directeur de la Publication : Suzanne ARNAL

Déposé conformément à la loi

Déclaration n°27969 (Seine)